



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 046-2024
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2024.RRGR.66

Déposée le : 06.03.2024

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Gschwend-Pieren (Kaltacker, UDC) (porte-parole)
Müller (Orvin, UDC)
Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la sécurité
Classification : -

Chaos de l'asile : quels sont les chiffres actuels ?

La Suisse et l'Europe sont aux prises avec le problème migratoire, que l'on tienne compte ou pas de l'afflux de personnes à protéger en provenance d'Ukraine. Pour la deuxième année consécutive, plus de 50 000 personnes étrangères en situation irrégulière ont été appréhendées aux frontières et le budget que la Confédération consacre à l'asile est passé de 1,5 à 4 milliards de francs par an. La quasi-totalité des personnes migrantes demandant l'asile arrivent en Suisse en passant par une ribambelle de pays tiers sûrs, la plupart du temps grâce à l'aide de bandes criminelles de passeuses et de passeurs. Puis, une fois que ces personnes sont sur le territoire suisse, il est presque impossible de les renvoyer dans leur pays d'origine. Aussi ce chaos de l'asile est-il dommageable aux citoyennes et citoyens suisses, aux contribuables, aux cantons et aux personnes réfugiées qui ont vraiment besoin de trouver asile.

Pour prendre la pleine mesure de cette crise, il est important d'analyser ce qui se passe à l'échelon local. En effet, une fois la procédure de première demande d'asile terminée, ce sont les cantons qui doivent assumer la charge d'accueillir les personnes migrantes. À noter qu'il y a de plus en plus de personnes qui ne peuvent être expulsées même si elles n'ont pas de motif d'asile.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quel est le nombre de personnes qui relèvent à ce jour du domaine de l'asile dans le canton de Berne ? Merci d'indiquer des chiffres faisant la distinction entre les personnes qui bénéficient du statut S et celles auxquelles il n'est pas accordé, ventilés en fonction de leur titre de séjour principal.
2. Combien de personnes l'Office des migrations du canton de Berne emploie-t-il ? Merci d'indiquer le nombre de postes et d'équivalents plein temps en précisant quelle en est l'évolution depuis 2020.

3. À combien s'élèvent les coûts cantonaux dans le domaine de l'asile, ce pour les années 2020, 2021, 2022 et 2023 ? Merci de lister tous les coûts directs et indirects, dont en particulier les coûts des institutions sociales, de personnel, des infrastructures, d'accompagnement, de traduction, de réductions des primes et tous les autres coûts pertinents, qu'ils soient couverts ou non par l'aide fédérale.

Destinataire

– Grand Conseil